

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Pierre Nicollier, Cyril Aellen, Jean-Pierre Pasquier, Yvan Zweifel, Philippe Morel, Alexandre de Senarclens, Diane Barbier-Mueller, Sylvie Jay, Jacques Apothéloz, Francine de Planta, Adrien Genecand, Murat-Julian Alder, Vincent Subilia, Beatriz de Candolle, Jacques Béné, Fabienne Monbaron, Serge Hiltpold, Alexis Barbey, Charles Selleger, Helena Rigotti

Date de dépôt : 26 janvier 2021

Proposition de résolution

Pour le bien de notre jeunesse, ne fermons pas les écoles !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la situation exceptionnelle liée à la pandémie de COVID-19 ;
- les décisions de la Confédération en matière de restriction des activités du pays ;
- les déclarations de la conseillère fédérale Amherd dans la presse dominicale sur la possibilité de fermer les écoles¹ ;
- la volonté de certains directeurs cantonaux de l’instruction publique d’imposer de possibles restrictions d’ouverture d’établissements scolaires ;
- l’opposition des cantons romands à des mesures de fermeture ;
- les problématiques constatées lors du premier semi-confinement, notamment les fractures sociale et numérique ainsi que le déficit pédagogique liés à l’enseignement à distance ;
- les difficultés que rencontreraient certains élèves et apprentis lors d’une nouvelle phase d’enseignement à distance ;

¹ 24 Heures, dimanche 17.01.21 : <https://www.24heures.ch/fermer-les-ecoles-la-question-divise-129207138851>

- l'article 10 alinéa 1 lettre f de la loi sur l'instruction publique (LIP) qui pose comme finalité de l'école de tendre à corriger les inégalités de chance des enfants et des jeunes dès les premières années de l'école ;
- les impacts forts et durables que pourrait générer une nouvelle interruption de formation en présentiel sur l'avenir des élèves et des apprentis ;
- que l'intégrité psychique stipulée dans l'article 114 alinéa 1 de la LIP ne peut être garantie dans le cadre d'un enseignement à distance ;
- les difficultés des parents à assurer simultanément la charge du télétravail et le suivi scolaire de leurs enfants ;
- les déclarations du professeur Didier Trono, membre de la Task Force Covid-19, sur l'impact psychologique et comportemental que peuvent avoir des mesures restrictives dans le cadre scolaire² ;
- les difficultés rencontrées par les élèves au printemps, selon l'Union du corps enseignant secondaire genevois³, ainsi que l'impact pédagogique de l'enseignement en présentiel, selon les déclarations de Francesca Marchesini, présidente de la Société pédagogique genevoise⁴ ;
- l'intervention de Manon Schick, directrice générale de l'enfance et de la jeunesse dans le canton de Vaud, affirmant qu'une fermeture immédiate aurait des conséquences néfastes, l'école constituant le dernier lien social pour les élèves et apprentis⁵ ;
- le récent sondage SSR indiquant que 80% de la population suisse est opposée à la fermeture des écoles obligatoires et qu'une majorité de parents d'élèves sont opposés à la fermeture des établissements y compris postobligatoires⁶ ;

² RTS, 19h30 du 17.01.21 : <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/fermeture-ou-renforcement-des-mesures-sanitaires-a-lecole-les-cantons-doivent-soumettre-bientot-leurs-propositions-a-berne?urn=urn:rts:video:11903286>

³ 20 Minutes online, 26.01.21

⁴ Radio Lac, édition du 11.01.21 : <https://www.radiolac.ch/actualite/une-rentree-scolaire-menacee-par-une-possible-fermeture-des-ecoles/>

⁵ RTS, 19h30 du 24.01.21 : <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/une-classe-primaire-genevoise-en-quarantaine-apres-la-confirmation-dun-cas-avere-du-variant-britannique-du-covid-19--les-reactions-de-manon-schick-?urn=urn:rts:video:11921526>

⁶ RTS, 19h30 du 15.01.21 : <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/selon-un-sondage-la-population-suisse-est-majoritairement-opposee-a-la-fermeture-des-magasins-pour-lutter-contre-le-coronavirus?urn=urn:rts:video:11899512>

- la pétition P 2105 déposée par des parents et demandant de maintenir le plus possible une « normalité » pour les jeunes ;
- que de très nombreuses mesures ont déjà été prises par le département de l'instruction publique afin de minimiser la transmission de la pandémie en milieu scolaire,

invite le Conseil d'Etat

à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la fermeture des établissements scolaires, dommageable pour les élèves et leurs parents, quel que soit le niveau d'enseignement, y compris :

- en veillant au respect strict des plans de protection et de leur application uniforme dans tous les établissements ;
- en continuant à répondre rapidement aux décisions des autorités en matière de lutte contre la pandémie ;
- en renforçant ces plans de protection en cas d'identification de foyers de contamination dans les établissements scolaires ;
- en renforçant les mesures d'accompagnement de l'enseignement et de l'apprentissage à distance dans le cas où il devait être remis en place ;
- en faisant en sorte de maintenir les jours d'atelier pour les apprentis en formation plein-temps ;
- en renforçant les appuis pédagogiques dans le cas où des mesures restrictives entravant le bon fonctionnement des établissements scolaires devaient être adoptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le premier confinement de mars-avril 2020 a eu un impact dommageable sur les conditions d'études des élèves de notre canton, aussi bien au niveau du secondaire I que du secondaire II. Le département de l'instruction publique avait pris un certain nombre de mesures en cette période exceptionnelle pour diminuer autant que possible l'impact qu'avaient les mesures restrictives obligeant la pratique de l'enseignement à distance.

Ces mesures n'ont malheureusement pas permis de garantir un suivi équivalent au présentiel en particulier pour les élèves les moins autonomes et pour les jeunes en formation professionnelle. Certains élèves ont également souffert de la fracture numérique. La période de mars-avril 2020 a ainsi eu des effets dommageables, creusant les inégalités entre les élèves, et fait prendre un retard scolaire qui met à mal le parcours de formation de certains élèves.

Or, le système scolaire genevois se doit de tout mettre en œuvre pour offrir un enseignement de qualité, en évitant des lacunes qui seraient particulièrement dommageables pour les élèves à tous les niveaux d'enseignement.

Refermer les écoles, quel que soit le niveau d'enseignement, mettrait une nouvelle pression scolaire et sociale sur les élèves et une pression pédagogique sur le personnel enseignant. Cette nouvelle fermeture des écoles aurait donc un nouvel impact négatif sur le parcours de formation des élèves et apprentis. Elle ajouterait aussi de nouvelles difficultés pour les parents soumis au télétravail et à ceux qui se battent pour leur emploi. De plus, pour de nombreux élèves et apprentis de notre canton, l'école constitue le dernier lien social existant suite aux nombreuses restrictions en vigueur. Il est nécessaire de le maintenir au risque de créer un désert psychologique dans leur quotidien, tel qu'ils l'ont vécu lors de la 1^{re} vague en mars-avril 2020.

Les directeurs cantonaux de l'instruction publique s'accordent sur le fait que des mesures restrictives auraient un impact négatif sur le cursus des élèves. Actuellement, le système scolaire genevois a les moyens de maintenir l'enseignement en présentiel, grâce au respect strict et au renforcement des plans de protection et à la mise en place de nouvelles mesures pédagogiques permettant de garantir le maintien des écoles ouvertes.

Par la présente résolution, les signataires invitent le Conseil d'Etat à tout mettre en œuvre pour maintenir le système scolaire ouvert, avec des cours en présentiel, et éviter une nouvelle fermeture des écoles.

Au vu de ces explications, nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à la présente proposition de résolution et vous en remercions.